## COMMUNE D'AYHERRE

## PERMIS DE CONSTRUIRE UNE MAISON INDIVIDUELLE OU SES ANNEXES DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Arrite 26/2020

Demande déposée le 19/05/2020 Complétée le : 30/06/2020

Demande affichée le 19/05/2020

Par: Monsieur MINJOU Martin

Demeurant à : Maison Quintalinea

64240 AYHERRE

Pour: | Construction abri voiture ouvert

Sur un terrain sis : | Maison Quintalinea

Références cadastrales : F 0363, F 1160, F 1162, F 1164, F 1167, F 1172, F 1168, F

1173, F 1171, F 1159, F 1163, F 1161, F 0355, F 0356, F 1154, F 1156, F 1023, F 1029, F 1158, F 1027, F 1026, F

1030, F 1021

N° PC 064 086 20B0007

Destination: habitation

Surface de plancher créée: 0

 $m^2$ 

## LE MAIRE,

Vu la demande de permis de construire susvisée,

Vu la demande pièces manquantes en date du 08/06/2020,

Vu le dépôt des pièces manquantes demandées en date du 30/06/2020,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 22/02/2020,

Vu le règlement de la zone A,

## ARRETE

<u>Article 1</u>: La demande de permis de construire est ACCORDÉE.

<u>Article 2</u>: Lors de l'exécution des travaux, le pétitionnaire devra respecter les indications portées sur sa demande en ce qui concerne les matériaux et leurs couleurs.

<u>Article 3</u>: Les eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées seront gérées sur la propriété sans rejet vers les fonds inférieurs.

AYHERRE, le 27/07/2020

Le Maire

Arño GASTAMBID

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131/2 du code général des collectivités territoriales.